

## Un tiers des étudiants en médecine hésitent à passer leurs examens

Vendredi, le ministre de l'Enseignement supérieur en Communauté française, Jean-Claude Marcourt, et la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, vont tenir une réunion au sommet afin de déminer le dossier des quotas de numéros Inami. Actuellement, plus de 300 étudiants francophones risquent de ne pas recevoir ce sésame après les 7 années de médecine, même si leur cursus est réussi. En cause: les quotas imposés au niveau fédéral.

D'après nos informations, un tiers des étudiants commencent à

être tellement lassés par cette incertitude qu'ils envisagent de ne pas présenter leur examen «mam-mouth» de la mi-décembre.

Cet examen est pourtant déterminant pour la réussite de leur cursus. Il balaye les 4 années d'étude précédentes, et compte pour 50% des points. Dans leur tête, ils se disent «à quoi bon»...

En baissant les bras, ces étudiants envisagent de présenter leur examen dans un an. Une fois que le problème sera résolu... s'il l'est.

**LIRE EN PAGES 2 ET 4**

## 30% des étudiants en médecine sont prêts à jeter l'éponge

**D'après les rumeurs qui montent des auditoires de médecine, environ un tiers des étudiants qui terminent leur 7<sup>e</sup> année de médecine sont découragés face aux quotas Inami. Ils envisagent de boycotter les examens.**

**NATHALIE BAMPS**

Le découragement s'insinue dans le chef des 615 étudiants de médecine qui espèrent faire partie de la cohorte de ceux qui pourront bénéficier d'un numéro Inami à la fin de leur parcours du combattant.

D'après les échos qui nous arrivent des bancs des facs de médecine, un tiers des étudiants hésitent fortement à passer l'examen «mam-mouth» prévu le 17 décembre prochain. Leur moyenne des années précédentes (qui compte dans le résultat final) est basse. Ils craignent de n'avoir aucune chance d'accéder aux numéros Inami, qui ne seront délivrés qu'au haut du «panier».

Pour le 15 décembre, ils sont censés faire le choix d'une spécialisation (2 ans pour la médecine générale, 4 ou 5 pour les autres spécialités), et le choix d'une université. «Nous devons essayer de les motiver à se concentrer sur leurs examens. Leur situation est vraiment stressante. Ils ont cet examen à passer, ils doivent faire leur choix, et tout cela sans avoir la certitude que leurs efforts serviront à quelque chose», nous explique Alain Geerts, qui représente le comité des parents des étudiants concernés.

**► Pourquoi ce stress?**

Depuis le mois d'octobre, ces jeunes – qui ont déjà 6 ans et demi d'études à leur compteur – savent que la moitié d'entre eux n'aura pas

accès à ce sésame qui leur permet d'exercer la médecine. En effet, il n'y aura que 308 attestations délivrées par les doyens des facultés de médecine, en raison du contingentement imposé par l'Inami. Certains futurs médecins qui ont réussi leurs examens risquent donc de se retrouver sur le carreau.

**► Que réclament les étudiants?**

La FEF (Fédération des étudiants) réclame l'activation de la mesure d'urgence, défendue aussi par les doyens des facultés de médecine: libérer tous les numéros Inami pour cette cohorte 2015.

**► Pourquoi y-a-il un quota imposé de numéros Inami?**

Il y a 17 ans, le gouvernement fédéral a décidé de réguler l'offre médicale jugée trop abondante en Belgique (surtout du côté francophone). Certains estimaient (ce qu'aucune étude n'a jamais démontré) que plus il y a de médecins, plus ils prescrivent (par intérêt financier) des actes inutiles, et plus cela coûte cher au système de soins de santé. Des quotas pour la délivrance des numéros Inami (qui permettent les remboursements aux patients) ont donc été imposés.

**► Pourquoi le problème se pose-t-il maintenant?**

Jusqu'à présent, les universités francophones ont puisé dans les réserves de numéros Inami des années suivantes. Elles ont donc pratiqué un lissage. Aujourd'hui, les quotas des années suivantes (jusque 2017) sont quasiment épuisés. Si tous les étudiants reçoivent leurs numéros Inami en juin 2015, il ne restera presque rien pour l'an-

née suivante. D'où la décision des doyens de limiter à 308 le nombre de numéros Inami à délivrer.

**► Quelles options auront les étudiants «sans Inami»?**

Les étudiants qui ont fait sept ans de médecine, mais qui ne reçoivent pas de numéro Inami, ont le choix entre trois options: soit ils se dirigent vers la médecine du travail et médecine préventive (qui ne nécessite pas de numéro Inami, le passeport nécessaire pour délivrer des attestations et des ordonnances), soit ils prennent une année sabbatique avant de représenter l'examen et espérer enfin passer entre les mailles du filet ou... ils se retrouvent au chômage.

**► Pourquoi impose-t-on des quotas alors qu'on parle aussi de pénurie de médecins?**

Lorsque le contingentement a été décidé, il n'existait pas de cadastre de l'offre médicale. Et le problème du vieillissement de la population (et les besoins médicaux qu'il allait créer) n'était pas encore bien présent dans les esprits. Ce cadastre a enfin été réalisé. Il montre qu'en 2032, on n'aura que 6 généralistes pour 10.000 habitants, là où l'on considère qu'il en faut au moins 9. La pénurie commence d'ailleurs déjà à se faire sentir dans certaines zones rurales de Wallonie et dans les quartiers défavorisés de Bruxelles. Du côté des spécialités, on manque déjà de gériatres, d'urgentistes ou de pédiatres. Certains hôpitaux recrutent leurs spécialistes à l'étranger (ils représentent 6% des spécialistes en Belgique!). La Roumanie, à cet égard, serait un bon «fournisseur». Le hic, dit-on,

c'est que leur formation est d'un niveau inférieur à la nôtre...

► **Le problème est-il le même en Flandre?**

Oui, mais dans une moindre mesure. D'abord parce que la pénurie de médecins guette beaucoup moins la Flandre. De plus, il y existe un examen d'entrée en médecine. Cet examen a permis de réguler l'afflux d'étudiants. Enfin, la Flandre dispose de davantage de numéros Inami disponibles annuellement (600, contre 400 côté francophone). A la sortie, il n'y a donc pas d'embouteillage (en 2014, seuls 50 diplômés de médecine n'ont pas reçu leur numéro Inami).

Cette différence entraîne d'ailleurs une communautarisation du

dossier, les Flamands estimant que les francophones auraient dû limiter l'accès à l'entrée dès le départ. Ce qui explique aussi la difficulté de la ministre de la santé Maggie De Block (Open VLD) à accéder à la demande des francophones...

► **Quelles sont les solutions?**

Maggie De Block doit rencontrer vendredi le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt pour déminer le

dossier. Soit on lève les quotas sans conditions. Illusoire, le gouvernement ne voudra pas. Soit on fait un lissage en puisant dans la nouvelle programmation qui doit être faite en 2015. La compensation serait alors que les francophones acceptent de mettre un filtre à l'en-

trée. Ici, c'est plutôt du côté de Marcourt que cela bloque... Soit le lissage se fera en gonflant artificiellement le nombre de numéros Inami futurs afin d'intégrer les «surnuméraires» actuels. La Flandre risque de caler devant ce «cadeau» fait aux francophones...

Par ailleurs, le cadastre médical devra être étudié afin, éventuellement, de revoir la planification de l'offre médicale. Mais ce cadastre ne sera définitif que mi-2015...

Pour les doyens des facultés de médecine, ce numerus clausus n'a plus de raison d'être dans une Europe qui pratique la libre circulation des travailleurs (et donc des médecins). Les doyens suggèrent donc que l'on opte pour une loi d'installation (comme pour les

pharmacies). S'il y a pénurie, une place est ouverte, et les médecins peuvent se porter candidat...

# 308

## numéros

**Les francophones n'ont droit, à présent, qu'à 308 numéros Inami, pour 615 futurs candidats médecins.**